



Mairie de VER SUR MER

4 place Amiral Byrd

14114 VER SUR MER

Tel : 02 31 22 20 33

email : commune.versurmer@wanadoo.fr

**DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE BAYEUX
CANTON DE COURSEULLES SUR MER**

COMMUNE DE VER SUR MER

*Date de convocation : 16/07/2020 – Affichage : 16/07/2020
Nombre de conseillers en exercice : 19 – présents : 19 - votants : 19*

**CONSEIL MUNICIPAL
23 juillet 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-trois du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle de la Plage, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VÉRET, le Maire.

Étaient présents : Jean-Luc VÉRET, Maire, Daniel DESCHAMPS, Cécile MACHUREY, Jean-Claude MARIE, Adjoints, Houria BADEK, Gérard MARCIA, Marie-Claude HOFFNUNG, Ludovic MAULNY, Pascale CLAUSER, Eric POTIER, Catherine du RIVAU, Philippe BERTEMONT, Philippe ONILLON, Marie-Christine DEHLINGER, Marie-Laure PAIN, Lysiane le DUC-DRÉAN, Tiffany BATARD, Bertrand ROY, Jean-Bernard MAILLARD, Conseillers Municipaux.

1/ Désignation du secrétaire de séance.

Madame Pascale CLAUSER est désignée secrétaire de séance.

2/ Communication du Maire.

- a) En raison des contraintes particulières liées au Coronavirus, nous n'avons pas pu publier un bulletin comme les autres années. Malgré les incertitudes nous avons sorti un 4 pages. En réponse à la demande de Philippe ONILLON, le Maire précise qu'un bulletin municipal sera publié cet hiver avec de la place réservée à l'expression libre des groupes de conseillers municipaux, majorité et minorité, en conformité avec la loi.
- b) Le Maire rappelle l'importance de porter le masque contre la propagation du virus.
- c) Des pavés ont été placés au Paisty Ver afin que les camping-cars ne puissent pas contourner le portique comme actuellement et stationner en nombre sur la dune. En effet, certains camping-caristes n'observent aucune discipline en matière de salubrité. L'ARS fait des prélèvements de l'eau de baignade à des moments inopinés. Si l'eau de baignade se trouvait contaminée, la plage serait susceptible d'être fermée, en période de vacances estivales. Ce n'est pas souhaitable pour la commune ! Actuellement l'eau de baignade est de bonne qualité. Par ailleurs, il y a une servitude de passage pour

l'agriculteur qui apporte à boire à ses bêtes dans deux parcelles qu'il loue au Conservatoire du littoral.

- d) Le Maire nous informe qu'au Conseil Communautaire, Thierry OZENNE a été élu Président de la Communauté de Communes Seules, Terre et Mer (STM). L'élection des conseillers communautaires, en même temps que les Municipales, se fait à la proportionnelle, permettant ainsi la représentation de la minorité. Mais la proportionnelle ne s'applique pas lors de l'élection des vices présidents de la communauté, avec pour résultat l'élection de 3 vice-présidents qui ont été battus lors des élections municipales : c'est le cas à Tilly sur Seules, Fontenay-le-Pesnel et Ver sur Mer.

Philippe ONILLON souligne qu'il représente 41% des habitants de Ver sur Mer et a été élu selon les règles à la communauté de commune.

3/ Approbation du PV du Conseil Municipal du 10 juillet 2020.

Le procès-verbal du 10 juillet 2020 est approuvé à 18 voix POUR et 1 ABSTENTION (Bertrand ROY).

4/ Présentation des Budgets Primitifs Commune et Assainissement, et situation financière.

Jean-Luc VERET rappelle qu'il a promis la transparence et qu'en conséquence, les chiffres sont rendus publics. Les documents mis à la disposition des conseillers municipaux sont également mis à la disposition de la presse et du public.

Jean-Luc VERET indique qu'à première vue on a l'impression que la commune est riche avec un report de 1 205 912 €. Mais il faut comprendre que nous vivons à crédit avec des emprunts particulièrement élevés, en particulier :

- 450 000€ d'emprunt relais pour la place Churchill, à rembourser cette année et l'année prochaine.
- 380 000€ pour la maison médicale dont des travaux d'aménagement encore à réaliser pour 170 000 €.

Par ailleurs, la vente de biens communaux représente en 2019, 297 840 €, vente au Normandy Memorial Trust, et la vente de biens de la commune ne se reproduira pas tous les ans de la même manière.

Au total, ce sont 1 127 840€ qui ne sont pas reconductibles.

Pour équilibrer les dépenses d'investissement déjà engagées, 533 000€ sont pris sur les réserves, ce qui ne pourra pas se faire tous les ans. Pour une gestion sereine le fond de roulement devrait être au minimum d'environ 30 % du budget annuel de fonctionnement.

En ce qui concerne l'emprunt pour la place Churchill, il n'était pas utile puisque la commune avait les fonds chez le trésorier de Bayeux. Cet emprunt à la banque génère des intérêts à payer alors que l'argent de la commune, obligatoirement déposé sur le compte du Trésorier public, ne rapporte aucun intérêt.

Les Commentaires de Mr NOEL, à la demande de Philippe ONILLON sont les suivants :

par comparaison

- le fond de roulement est de 914€ par habitant pour Ver, 512€ par habitant pour la région et 552€ par habitant pour la France entière.
- La dette est de 783€ par habitant pour Ver, 399€ par habitant pour le département et 448€ pour la région.
- Les dépenses sont de 750 € par habitant à Ver pour une moyenne de 360 pour la France entière.

Le potentiel fiscal est plutôt bon. Il correspond à une photographie de la situation en fin d'année, mais elle inclut l'emprunt de 450 000 €.

Jean-Luc VERET conclut que, comme il l'a indiqué, la situation financière est à ce jour bonne, mais l'endettement important et les réserves seront épuisées dans un an ou deux, seulement du fait des décisions de l'ancienne équipe municipale.

Budget de fonctionnement

Jean-Luc VERET explique que la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, quand elle est positive est l'« autofinancement », qui permet les investissements.

Pour le Prévisionnel de Ver sur Mer, cette différence est négative, les comptes prévisionnels sont déficitaires d'environ 100 000 €, que l'on prend là encore sur les réserves. Les recettes de fonctionnement, hors emprunts, ne dégagent aucun autofinancement, ce qui n'est pas normal, et ne nous permet pas de développer nos différents projets.

Mr NOEL n'a pas de commentaire sur ce point.

Le projet de la maison médicale qui est un bon projet, important pour les Vérois, n'a bénéficié d'aucune subvention, contrairement aux pôles de Creully et Tilly (qui a par exemple obtenu plus de 1 000 000€ de subventions) ; aucune demande de subvention n'a pu être faite car le projet n'était pas abouti et n'entrait pas dans la politique de l'Agence Régionale de Santé.

P.ONILLON demande des précisions sur plusieurs lignes, en particulier pourquoi les prévisions de salaires sont supérieures au réalisé de 2019. JL VERET répond que les prévisions sont nettement inférieures aux prévisions du budget de 2019.

J.L.VERET indique que les dépenses réelles en fin d'année permettront de voir si la gestion est contrôlée. L'exercice était difficile à faire en un temps si court pour une nouvelle équipe.

Certains projets comme l'enfouissement du réseau voie du Débarquement seront réétudiés.

5/ Votes des Budgets Primitifs 2020.

2020.07.02. VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2020

Le Conseil municipal vote le Budget Primitif 2020 de la commune de VER SUR MER qui se présente ainsi :

*** Section de fonctionnement :**

- recettes	2.285.643 €	à l'unanimité
- dépenses :	2.285.643 €	

Détail des dépenses :

- autofinancement complémentaire	533 219,00 €	à l'unanimité
- achat et variation des stocks	82 000,00 €	à l'unanimité
- services extérieurs	109 340,28 €	1 abstention, 1 contre
- autres services extérieurs	118 750,00 €	2 abstentions
- cotisations pour le personnel	4 600,00 €	à l'unanimité
- taxes et versements	11 700,00 €	à l'unanimité
- charge de personnel	353 500,00 €	1 abstention, 2 contre
- autres charges de gestion courante	334 857,00 €	1 abstention, 2 contre
- charges financières	9 000,00 €	à l'unanimité
- charges exceptionnelles	477 052,72 €	1 abstention, 3 contre
- impôts et taxes	161 624,00 €	à l'unanimité

*** Section d'investissement :**

- recettes	1.551.450 €	à l'unanimité
- dépenses	1.551.450 €	

Détail des dépenses :

- Dotations, fonds divers	43 000,00 €	à l'unanimité
- emprunts et dettes assimilés	278 700,00 €	à l'unanimité
- immobilisation incorporelle	7 500,00 €	à l'unanimité
- immobilisation corporelle	908 000,00€	2 contre
- immobilisation en cours	314 250,00 €	à l'unanimité

2020.07.03. BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2020

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2020 pour l'assainissement qui s'équilibre ainsi :

*** Section de fonctionnement :**

- recettes	990.142 €	à l'unanimité
- dépenses	990.142 €	à l'unanimité

-

*** Section d'investissement :**

- recettes	973.593 €	à l'unanimité
- dépenses	973.593 €	à l'unanimité

Conclusions du Maire sur les budgets.

L'année prochaine nous aurons encore 225 000€ de remboursements d'emprunt et 170 000€ de travaux financés d'avance.

Fin 2021 nous aurons consommé une grande partie des réserves sans avoir pris d'initiative importante.

Le poids des 380 000€ de la maison médicale est disproportionné avec les moyens de la commune (environ 1 000 000 de recettes de fonctionnement annuelles). L'emprunt relais de 450.000 € à rembourser va peser lourd sur les moyens de la commune dans l'avenir proche. Il ne se justifiait pas et il ne correspond à aucun service nouveau pour la commune ; quant à la vente du stade elle correspond à des services en moins...

La gestion du passé n'a pas été prudente.

Quant au fonctionnement 2020, il était temps de changer d'équipe et de mode de gestion pour rompre avec « la folie des grandeurs » qui a amené à vendre les biens communaux ou à vivre à crédit, qu'il faut maintenant rembourser.

Nous commençons à serrer les boulons en prévoyant une hausse de dépense de 0,7% par rapport à ce qui a été réalisé en 2019, c'est à dire moins que l'inflation, ce qui signifie une baisse des dépenses. Il nous faut absolument retrouver une capacité d'autofinancement.

6/ Modification du tableau des effectifs et embauche au secrétariat.

2020.07.04. Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de déclarer vacant le poste d'adjoint administratif à 35/35^{ème} prévu au tableau des effectifs, après le départ en retraite de Madame Maryse GAULARD.

En conséquence, de lancer la procédure de recrutement d'un emploi de secrétaire administrative dans le grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet, pour une prise de fonction à compter du 1^{er} septembre 2020 , pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- La participation au secrétariat et à l'accueil du public
- Plus particulièrement l'urbanisme et l'État Civil
- La participation au secrétariat du Maire
- Les autres tâches nécessaires au fonctionnement de la Mairie et entrant dans le cadre de ses compétences, telles que, par exemple, la veille juridique ou la revue de presse.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, pour un Contrat à Durée Déterminée.

L'agent devra donc justifier des capacités d'accueil, de rédaction et de compétences dans les domaines indiqués plus haut. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, en tenant compte de son expérience professionnelle.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

7/ Subventions aux Associations.

Jean-Luc VÉRET, Maire, présente les demandes de subventions figurant dans le tableau ci-dessous. Le vote des subventions arrive tard dans l'année, il est donc décidé en règle générale de reconduire les subventions 2019. Pour 2021 les associations seront reçues entre janvier et mars 2021 et devront déposer un dossier complet comprenant le compte de résultat, le budget prévisionnel, le rapport d'activité, les projets, les statuts, le nombre d'adhérent, le nombre de Vérois concernés et, donc, l'intérêt pour la commune de Ver, ainsi que le montant de la subvention demandée.

Le fait que la commune de Ver ne subventionne pas une association ne signifie pas nécessairement que cette association n'a pas d'intérêt ; mais soit que son activité ne s'inscrit pas dans l'intérêt général des Vérois, soit, le plus souvent, que le soutien à son activité ne relève pas de la compétence de la commune.

ASSOCIATIONS	MONTANTS	VOTES
Association des ANCIENS COMBATTANTS	200 €	unanimité
APAV Association des Propriétaires et Amis de Ver	500 €	1 abstention
Association Charles Ailleret	0 €	3 abstentions
APEA Association des Parents d'Elèves	2.000 €	3 abstentions
Office Courseullais des Sports	300 €	12 pour, 4 contre et 3 abstentions
CERCLE NAUTIQUE DE VER SUR MER	2.000 €	3 contre
Club INFORMATIQUE	300 €	13 pour, 4 abstentions, NPPV : G. Marcia, MC Dehlinger
Croix Rouge	300 €	unanimité
Association DEFENSE CONTRE LA MER	4.500 €	16 pour, 2 abstentions, NPPV B. Roy
Association FETE DES MARINS	250 €	10 pour, 3 contre et 6 abstentions
Association MARAIS VER SUR MER	900 €	unanimité
Association NGSV Football	800 €	1 abstention
QUINTEFEUILLE	0 €	1 abstention
Association des RIVERAINS DE LA PROVENCE	5.000 €	1 abstention
SECOURS CATHOLIQUE	300 €	unanimité
Société de chasse	0 €	Unanimité
TENNIS CLUB DE VER SUR MER	1.000 €	5 abstentions (nombreuses aides de la mairie)
Association UN PAS VER LA DANSE	250 €	unanimité
Association VER A PIED	350 €	16 pour, NPPV : JC Marie, D Deschamps, L. Maulny
Association VER LES PLANCHES	400 €	unanimité
Association VER L'AVENIR	300 €	5 abstentions
ADMR	0 €	1 abstention

Farandole	0 €	unanimité
VERETHON	0 €	1 abstention
USEP	0 €	unanimité
MFR Maltot	0 €	A revoir si des Vérois concernés
CFA Bâtiment	0 €	A revoir si des Vérois concernés
AFSEP	0 €	unanimité
APF France Handicap	0 €	unanimité
La Dame Blanche	0 €	3 abstentions
TOTAL	19.650 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte les subventions pour l'année 2020 comme désignées ci-dessus. **2020.07.05.**

8/ Projet de plantation d'arbres

La plantation de 50 arbres est prévue en Novembre 2020. Il y aura principalement des pommiers, mais également d'autres essences comme par exemple des noisetiers, des poiriers, et des tamaris et des pins maritimes en bord de mer. Un tilleul sera également replanté sur la Place Byrd.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 16 POUR, 1 CONTRE et 2 ABSTENTIONS,

AUTORISE le maire à planter 50 arbres et à engager la dépense. **2020.07.06.**

9/ Travaux engagés

- a) Le curage des fossés a été fait par les agents techniques de la commune et Daniel DESCHAMPS les remercie car ils ont fait un gros travail.
- b) Les bacs à marée sont prêts à être installés
- c) Le trottoir du boulevard de la plage va être réparé la semaine prochaine, semaine 31.
- d) Entretien du Cimetière : Jean-Luc VÉRET explique que les nouvelles politiques de protection de l'environnement ne nous permettent plus d'utiliser les désherbants les plus efficaces. Les produits utilisés par le passé étaient cancérigènes et perturbateurs endocriniens, et s'infiltraient lentement dans le sol jusqu'à la nappe phréatique où nous puisons l'eau potable. Le développement de la protection de la santé et en particulier de la prévention des cancers, est une bonne chose pour toute la population. Dans ces conditions, le cimetière peut paraître abandonné à certains, surtout après le confinement, mais ce n'est pas le cas. Il sera nettoyé la semaine prochaine, après deux nettoyages déjà réalisés depuis le début de l'année. Mais une absence totale de végétation n'est plus forcément l'objectif : les « herbes folles » ne sont pas forcément une catastrophe. Le cimetière ne doit cependant pas donner une impression d'abandon. Une réflexion et une initiative vont être lancées. Une information des Vérois sur ce point est importante.

10/ Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Maire,
Jean-Luc VÉRET



La secrétaire de séance,
Pascale CLAUSER

